



PLANNING 2021

PROGRAMME DE PREMATURATION INSIS

Dates limites de soumission des projets à l'INSIS (insis.partenariat@cnrs.fr) :

Campagne de sélection 2021		
Limite soumission INSIS	Pour audition (Copil-1)	Pour audition (Copil-2)
9 novembre 2020	12 janvier	19 janvier
6 janvier	2 mars	9 mars
5 mars	4 mai	18 mai
30 avril	22 juin	29 juin
28 mai	12 juillet	20 juillet
30 juillet	12 octobre	19 octobre
1 ^{er} octobre	23 novembre	30 novembre

RAPPEL du processus de sélection des projets de prématuration du CNRS :

1. **INSIS** : 1^{ère} sélection par le CD INSIS parmi les propositions arrivées à l'Institut
2. **Comité scientifique CNRS inter-instituts** : présélection des projets soumis au CNRS en présence des 10 instituts du CNRS, de la DGDI* et de CNRS INNOVATION**
3. **COPIIL** : Audition des porteurs de projets présélection au siège du CNRS devant un jury composé d'industriels, d'investisseurs et de représentants de l'écosystème Innovation ; le COPIIL émet un avis.
4. **Décision** par le PdG du CNRS.

→ Il faut compter 2 à 3 semaines après l'audition pour connaître la décision.

(*) DGDI : Direction Générale Déléguée à l'Innovation

(**) : pour les aspects liés à la propriété intellectuelle